

## Codification et enseignement du droit au Siam

Nous avons, dans un précédent article, saisi, à grands traits, l'organisation judiciaire siamoise. Nous savons comment les tribunaux sont distribués sur le territoire, comment ils sont hiérarchisés, comment une procédure simple et économique permet aux justiciables d'obtenir facilement justice ; les esprits curieux de choses juridiques, et plus généralement tous ceux qui désirent se sensibiliser plus complètement sur l'administration de la justice au Siam, ne manqueront pas de se demander quel est l'état de la législation du pays et quelle est la valeur technique des magistrats ; c'est à cette double question que nous voulons brièvement répondre.

L'ancienne législation siamoise est, il est vrai incomplète et insuffisante, mais, depuis de longues années déjà, le gouvernement siamois se préoccupe de donner au Siam des lois nouvelles, inspirées de principes modernes et facilement accessibles à tous, grâce à leur élaboration sous la forme de codes.

Les lecteurs de ce journal savent qu'il existe au Siam une commission de codification, dont l'élément étranger est exclusivement composé de juristes français. Celle commission travaille depuis 1907, et a déjà grandement contribué à l'amélioration de la législation. Un code général a été promulgué et mis en vigueur dès 1909, des lois importantes ne devant pas, en raison de leur objet, prendre place dans les codes, ont été élaborées : elles portent sur l'administration intérieure, sur l'organisation du ministère public, sur l'enseignement, sur les chemins de fer, etc... Incessamment, une grande partie du Code civil, ayant trait aux obligations et aux contrats, verrà le jour, et la plus grave lacune de la législation actuelle se trouvera ainsi comblée.

Il est d'ailleurs certain que l'achèvement de la codification ne saurait tarder longtemps. Peut-être s'étonnera-t-on que cette œuvre commence depuis de longues années et soit pas encore terminée. Il est facile de répondre que de pareilles entreprises, dans tous les pays où elles ont été réalisées, ont exigé beaucoup de temps. En outre, la collectivité au Siam n'est pas un simple travail de compilation et de classification, mais une œuvre de création véritable. Il s'agit tantôt de refaire une législation vieillie par suite de l'évolution rapide des mœurs, tantôt de combler des lacunes en choisissant judicieusement parmi les principes inscrits dans les codes les plus récents, ceux qui pourront le mieux convenir aux besoins du Siam. Il eut été évidemment facile d'aller vite, d'imiter scrupuleusement les codes européens les plus modernes, mais on eut obtenu ainsi une œuvre peu en harmonie avec les faits, que la pratique aurait vite démolie, comme il arrive toujours lorsqu'un édifice législatif est trop hâtivement construit.

La lenteur avec laquelle il est procédé à cette codification, nous donne donc la certitude que le Siam posera une législation bien adaptée à ses mœurs et offrant aussi, aux colonies étrangères établies dans le pays, un corps de lois modernes, clair et précis ; ainsi les étrangers, comme les Siames, se trouveront pourvus d'une garantie de premier ordre contre tout arbitraire judiciaire.

L'achèvement de la codification aura encore des effets plus étendus ; il exercera une influence sur les études juridiques, et provoquera une véritable rénovation de l'enseignement du droit. Ce n'est pas que le gouvernement siamois ne se soit préoccupé déjà de former des juristes capables de remplir avec compétence les fonctions judiciaires. Des cours de droit existent depuis de longues années ; ils sont professés par des magistrats, dont la plupart ont fait leurs études en Angleterre ; la durée de ces cours, fixée d'abord à un an, a été portée à deux années. Un examen écrit et oral doit être subi par chaque étudiant à la fin de la première et de la deuxième année d'études ; il faut ajouter que les épreuves écrites sont difficiles et provoquent l'élimination d'un nombre considérable de candidats. Ceux qui ont satisfait au dernier examen obtiennent le titre de « néohibandit » et peuvent se faire inscrire au barreau. C'est parmi les meilleurs d'entre eux que se recrutent les magistrats.

Les codes nouveaux, en fixant les principes généraux du droit et en déterminant la loi d'une façon précise, donneront à l'enseignement une base certaine, une homogénéité plus parfaite, et permettront d'établir une méthode d'interprétation plus sûre. Alors le gouvernement siamois pourra songer à augmenter la valeur de l'enseignement actuel, en instituant des études juridiques plus approfondies que, comme dans l'Europe continentale, un docteur pourrait sanctionner ; il pourra, en élargissant et en complétant l'organisme existant, constituer une solide école de droit susceptible non seulement de former de bons juristes, mais encore de faire honneur à la nation siamoise.

Telles sont les perspectives heureuses qui s'offrent au Siam, dans le domaine du droit ; l'esprit de progrès qu'il a montré d'une façon continue durant ces dernières années, nous est une assurance qu'il ne manquera pas d'en poursuivre la réalisation.

A. PILLET,  
Professeur de Droit International  
à la Faculté de Droit de Paris.

## Une violente tempête fait dérailler un train entre Narbonne et Perpignan

Quelques voyageurs blessés peu grièvement

Perpignan, 6 décembre. — Un train de voyageurs a déraillé ce matin, sur la ligne Narbonne-Perpignan, entre les stations d'Iteu et de Salles.

Le train omnibus 804, venant de Cerbère, avait quitté Perpignan à 7 h. 45, lorsque près de l'île, arrêté et la voie est en remblai et surplombe de chaque côté des étangs, il fut pris par une violente rafale de vent nord-est qui souleva l'avant-dernier wagon du convoi, un wagon de 2e classe sur bogies, qui sortit des rails.

Ce dernier entraîna avec lui le wagon de 2e classe qui le précédait, et le fourgon à bagages qui formait la queue du train.

Les trois wagons allèrent à la dérive, laissant le remblai, arrachant les rails ; puis, quand le mail nommé par les routes une longueur de 100 mètres, fut déversé profond, les deux dernières voitures de voyageurs se couchèrent sur le côté droit de la voie et dans cette position, furent tirées par le convoi sur une cinquantaine de mètres environ.

Deux roues du wagon de 2e classe se détachèrent et allèrent s'enfoncer dans la vase de l'étang.

Les deux voitures étaient à moitié démontées.

Quelques voyageurs avaient été blessés, mais peu grièvement.

Le train a pu continuer sur Narbonne, emportant tous les voyageurs, y compris les blessés.

## Lettre de Bruxelles

LA FLANDRE CONTRE LA WALLONIE. — UN ASPECT POIGNANT DU PROBLEME. — QUE VA DEVENIR LA CULTURE LATINE EN BELGIQUE ? — LA DEPOPULATION WALLONNE. — LA FLANDRE SE RENOUVELLE. — PRONOSTICS D'UN MORALISTE.

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 5 décembre 1922.

Les conquêtes flamandes contre la Wallonie se multiplient. La fameuse parole de M. Poulet à la Chambre : « Nous sommes quatre millions de Flamands contre trois millions de Wallons » a frappé les moins普及. Il y a eu de la stupéfaction et de la colère, d'abord, dans tout le Sud du pays, tandis que le Nord acclamait la phrase-type de M. Poulet comme un mot d'ordre. La stupéfaction chez les Wallons naissait de ce qu'ils n'avaient jamais envisagé le problème linguistique sous cet angle ; la colère suivit la stupéfaction lorsqu'ils comprîrent que la menace ne restait pas seulement dans le domaine oratoire, mais qu'elle entrât dans le champ des réalités, et il ne fallut pas réfléchir longtemps pour comprendre qu'en pays de S. U., c'est le nombré qui, finalement et implacablement, doit régner, et que, si les Flamands, comme le dit M. Poulet, sont quatre millions alors que les Wallons ne sont que trois millions, l'heure est venue de la domination politique des Flamands sur les Wallons. La situation est poignante, et ce ne sont ni les discours, ni les cortèges, ni les ordres du jour qui la changeront. Je ignore pas que l'âme latine a encore beaucoup d'influence en Flandre et que, partant, les Flamands numériquement sont plus puissants que les Wallons, on ne peut pas dire qu'aujourd'hui l'esprit latin est relégué au second plan de la culture belge.

Mais combien de temps, cela va-t-il durer encore ? Si la Wallonie se dépeuple et si la Flandre continue son action conquérante, un spécialiste de la question, le R. P. Lemire, un Jésuite wallon, n'hésite pas à répondre : « Dans quelques générations, la race spécifiquement wallonne aura disparu ou sera supplantée par les émigrés allemands ». Et le R. P. Lemire donne à l'appui de sa thèse des chiffres terriblement afflantissants. Un voici quelques-uns, tirés de la dernière période sur laquelle on possède des statistiques officielles, la période de 1901 à 1910. Par 1.000 femmes mariées, on compte une moyenne de 230 enfants en Flandre et de 130 en Wallonie. Ces chiffres s'élèvent à 306 dans la région de Maaseyck (Limbourg), et à 288 dans l'arrondissement de Turnhout (Anvers). Ils descendent au contraire à 110 à Soignies, 107 à Mons, 103 à Charleroi et à Philippeville, 102 à Ath, 99 à Thulin. Il faut ajouter à ce passif de la Wallonie, la présence des immigrés flamands qui, dans le pays de Charleroi, par exemple, se chiffrent par 13.000 familles sur une population de 340.000 habitants. « Il est certain, ajoute le R. P. Lemire, que, dans 30 ou 40 ans, par le jeu de l'infécondité systématique, il n'y aura plus guère de main-d'œuvre wallonne, et, achève l'implacable moraliste, la bourgeoisie wallonne est plus contaminée encore que la classe ouvrière... De sorte que, par rapport au pays flamand qui, lui, se renouvelle encore abondamment, la Wallonie va se trouver et se trouver déjà devant une infériorité numérique qui sera pour elle une cause d'infériorité politique et culturelle. »

Nous revenons ici au point de départ de cette lettre : les conquêtes flamandes sont étayées sur des chiffres implacables contre lesquels seule la résurrection de la Wallonie pourra réagir. — S...

**Un brigadier d'artillerie assassiné au camp de Saint-Maur près de Vincennes**

Le brigadier Gouraud, du 28e bataillon de pompiers et ouvriers d'artillerie, a été trouvé assassiné dans un baraquement servant de magasin d'habillement et de campement, à Saint-Maur, près de Vincennes.

Dans un baraquement du camp avaient coutume de dormir, chaque nuit, le brigadier Gouraud et un soldat.

Ce dernier quittait son chef, lundi soir, vers huit heures, pour aller au cinéma. Quand il rentra, une heure plus tard, pour répondre aux appels de la nuit, il fut bien surpris de trouver l'électricité allumée dans le baraquement et de s'apercevoir que son camarade était disparu.

Ce n'est que le lendemain, un peu avant midi, que les recherches permirent de découvrir le cadavre du brigadier enseveli sous une pile de matelas, dans un baraquement dévasté, le visage labouré à coup d'ongles.

Une enquête a été ouverte aussitôt.

Ce crime suscite une vive émotion parmi les soldats du camp et parmi la population de Saint-Maur.

## AUTOUR DU MATCH CARPENTIER-SIKI L'EX-CHAMPION NIE AVOIR TRUQUÉ

Paris, 6 décembre. — Georges Carpenter, ému de tout le bruit fait autour de son match contre Siki, a déclaré :

— Qu'as-tu à répondre aux insinuations calomniennes de Siki ? nous demande-t-il. Quel crédit doit-on accorder à cet homme et qu'est-ce qu'il fait, en essayant de me salir ? Pense-t-il qu'elles allégations vont le faire requalifier ? Est-ce que tout mon passé sportif honorable, il me semble, ne plaide pas pour moi ? Et pourquoi aurais-je accepté une combinaison quelconque, quand j'étais certain, trop certains hélas ! puisque mon excès de confiance m'a fait perdre le match, d'abattre mon adversaire pendant le premier round.

Peut-on penser, du reste, que j'aurais été recherché pour son code lorsqu'il tardait à se lever au commencement de la dernière réprise, si le match avait été arrêté ?

Voyez mes mains, elles portent encore les traces des coups que j'ai portés. Est-ce la preuve de truquage ?

Carpentier ne désespère pas de battre Siki

— Quant ces mains seront gribouillées, ajoute Carpenter, on sera ce que Siki devrait devant moi, car c'est seulement de cette manière que je veux lui rappeler ses titres.

Les déclarations du manager Descamps

De son côté, Descamps, manager de Carpenter déclare :

— C'est une infamie, que toutes ces histoires ! Je suis à la disposition de tous ceux qui prétendent faire la lumière.

Je désire que cette affaire soit liquidée le plus rapidement possible.

Je suis prêt à répondre à toutes les convocations.

**Les explosions de charbon font l'objet d'une enquête du Gouvernement britannique**

London, 6 décembre. — Le major Kelley a posé à la Chambre la question suivante :

« Le secrétaire parlementaire des services du commerce d'outre-mer sait-il que les explosions qui se sont produites à Paris sont attribuées à des charbons venant d'Angleterre ? Prendra-t-il des mesures pour ramasser les clients continentaux ? »

À cette question le lieutenant-colonel Lane

Fox a répondu : « Le ministre de l'Intérieur m'a laissé entendre qu'une enquête est faite par le premier inspecteur des explosifs. Cependant, l'enquête n'est pas encore terminée.

Paris, 6 décembre. — Des explosions de charbon continuaient à se produire un peu partout. On en signalait aujourd'hui à Ver-sailles, à Carpentras et dans d'autres villes.

Le choix d'écarts de triage et des laines diverses était important. Aussi les enchères furent très disputées. La presque totalité du catalogue fut enlevée à des prix en forte hausse sur les cours de septembre.

Il est difficile de donner un pourcentage de hausse exacte, en raison de la diversité des lots exposés.

Le soir, la vente s'est poursuivie par les bourses.

Barement la salle des ventes publiques n'a été aussi comble d'acheteurs, venus de tous côtés.

Le catalogue, qui comprenait un peu plus de 300.000 kilos de blousons diverses, a été enlevé presque totalement, à des prix en hausse de 15 p. c. pour les belles blousons mérinos et Lister et jusque 20 p. c. pour les belles blousons Schiumberger. Sur la vente de vendredi, les dégâts des Unions de Familles Nombreuses ont été spécialement invités à cette réunion.

La conférence du soir est, au contraire, destinée au grand public, au public lettré qui désire, à juste titre, profiter de la présence de l'Académicien dans le Nord, pour entendre entre deux, le débat entre deux experts, le Dr. Léonard et le Dr. Gruzinicki.

La conférence du soir est, au contraire, destinée au grand public, au public lettré qui désire, à juste titre, profiter de la présence de l'Académicien dans le Nord, pour entendre entre deux, le débat entre deux experts, le Dr. Léonard et le Dr. Gruzinicki.

La conférence du soir est, au contraire, destinée au grand public, au public lettré qui désire, à juste titre, profiter de la présence de l'Académicien dans le Nord, pour entendre entre deux, le débat entre deux experts, le Dr. Léonard et le Dr. Gruzinicki.

La conférence du soir est, au contraire, destinée au grand public, au public lettré qui désire, à juste titre, profiter de la présence de l'Académicien dans le Nord, pour entendre entre deux, le débat entre deux experts, le Dr. Léonard et le Dr. Gruzinicki.

La conférence du soir est, au contraire, destinée au grand public, au public lettré qui désire, à juste titre, profiter de la présence de l'Académicien dans le Nord, pour entendre entre deux, le débat entre deux experts, le Dr. Léonard et le Dr. Gruzinicki.

La conférence du soir est, au contraire, destinée au grand public, au public lettré qui désire, à juste titre, profiter de la présence de l'Académicien dans le Nord, pour entendre entre deux, le débat entre deux experts, le Dr. Léonard et le Dr. Gruzinicki.

La conférence du soir est, au contraire, destinée au grand public, au public lettré qui désire, à juste titre, profiter de la présence de l'Académicien dans le Nord, pour entendre entre deux, le débat entre deux experts, le Dr. Léonard et le Dr. Gruzinicki.

La conférence du soir est, au contraire, destinée au grand public, au public lettré qui désire, à juste titre, profiter de la présence de l'Académicien dans le Nord, pour entendre entre deux, le débat entre deux experts, le Dr. Léonard et le Dr. Gruzinicki.

La conférence du soir est, au contraire, destinée au grand public, au public lettré qui désire, à juste titre, profiter de la présence de l'Académicien dans le Nord, pour entendre entre deux, le débat entre deux experts, le Dr. Léonard et le Dr. Gruzinicki.

La conférence du soir est, au contraire, destinée au grand public, au public lettré qui désire, à juste titre, profiter de la présence de l'Académicien dans le Nord, pour entendre entre deux, le débat entre deux experts, le Dr. Léonard et le Dr. Gruzinicki.

La conférence du soir est, au contraire, destinée au grand public, au public lettré qui désire, à juste titre, profiter de la présence de l'Académicien dans le Nord, pour entendre entre deux, le débat entre deux experts, le Dr. Léonard et le Dr. Gruzinicki.

La conférence du soir est, au contraire, destinée au grand public, au public lettré qui désire, à juste titre, profiter de la présence de l'Académicien dans le Nord, pour entendre entre deux, le débat entre deux experts, le Dr. Léonard et le Dr. Gruzinicki.

La conférence du soir est, au contraire, destinée au grand public, au public lettré qui désire, à juste titre, profiter de la présence de l'Académicien dans le Nord, pour entendre entre deux, le débat entre deux experts, le Dr. Léonard et le Dr. Gruzinicki.

La conférence du soir est, au contraire, destinée au grand public, au public lettré qui désire, à juste titre, profiter de la présence de l'Académicien dans le Nord, pour entendre entre deux, le débat entre deux experts, le Dr. Léonard et le Dr. Gruzinicki.

La conférence du soir est, au contraire, destinée au grand public, au public lettré qui désire, à juste titre, profiter de la présence de l'Académicien dans le Nord, pour entendre entre deux, le débat entre deux experts, le Dr. Léonard et le Dr. Gruzinicki.

La conférence du soir est, au contraire, destinée au grand public, au public lettré qui désire, à juste titre, profiter de la présence de l'Académicien dans le Nord, pour entendre entre deux, le débat entre deux experts, le Dr. Léonard et le Dr. Gruzinicki.

La conférence du soir est, au contraire, destinée au grand public, au public lettré qui désire, à juste titre, profiter de la présence de l'Académicien dans le Nord, pour entendre entre deux, le débat entre deux experts, le Dr. Léonard et le Dr. Gruzinicki.

La conférence